

## PANORAMA DE L'ACTU



Veille thématique de l'actualité des familles (15 janvier 2017) - Suivez également ici [notre scoop.it](http://notre.scoop.it).

### LA UNE

#### Investissons dans la solidarité !

La [Fédération des acteurs de la solidarité](#) (nouveau nom de la FNARS) a organisé les 12 et 13 janvier 2017 son Congrès national. Plus de 800 personnes (dirigeants d'associations, travailleurs sociaux, personnes accompagnées dans ses 2700 établissements adhérents, élus et représentants de l'Etat) ont assisté aux tables rondes et ateliers consacrés à la solidarité. A trois mois des élections présidentielles et législatives, le Congrès a appelé les Français - et bien sûr les candidats - à regarder la solidarité et les politiques sociales non pas comme un coût mais comme un investissement qui profite à tous. La Fédération a présenté une plateforme de [50 propositions de réformes](#) qu'elle considère comme prioritaires pour les cinq ans à venir.



Pour l'UNAF, « la famille est au cœur du questionnement sur la solidarité. Elle en est tout d'abord la source, car la famille est le premier lieu dans lequel elle se construit. Mais si la solidarité s'apprend dans la famille, c'est pour ensuite pouvoir s'épanouir dans la société. De fait, la famille est aussi une actrice essentielle de la solidarité, par ses engagements associatifs, par son activité économique, par son effort de redistribution, mais surtout par l'accompagnement de ses enfants et de ses proches dans le besoin. »

## SOLIDARITES

### Action sociale et intercommunalité

Aujourd'hui, plus de 50 % des communautés de communes exercent une ou plusieurs compétences sociales. L'arrivée de nouvelles populations, l'évolution du rythme de vie des ménages, le vieillissement de la population modifient en profondeur les données de la vie locale. En même temps, des difficultés s'accumulent pour les personnes aux revenus très faibles (travailleurs pauvres, retraités), relatives à la mobilité, l'habitat, l'isolement, l'accès à l'emploi, la santé, le soutien aux responsabilités parentales...

La possibilité de créer un *Centre intercommunal d'action sociale* connaît une attention grandissante auprès des élu(e)s. Toutefois, de nombreuses interrogations demeurent : Comment connaître les besoins du territoire ? Comment évaluer les priorités ? Comment faire face à la précarité dans une logique de développement social ? Avec qui agir et quelle coordination possible avec les acteurs locaux, notamment associatifs ? Quels partenariats nouer ? **La création d'un CIAS est-elle une menace ou un atout** pour les capacités d'intervention des communes-membres ?

Pour approcher ces questions, *Mairie-Conseils* et *l'UNCCAS* organisent une journée d'échanges et d'information le **31 janvier 2017** à Paris. [Télécharger le programme détaillé et le bulletin d'inscription](#)

## BUDGET DES FAMILLES

### Les « à-côtés » du micro-crédit personnel

(source : *Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale*)

Le microcrédit personnel est souvent perçu comme un produit d'appel, permettant aux CCAS/CIAS de réaliser un diagnostic budgétaire, d'améliorer l'accès aux droits des usagers, d'ouvrir certaines aides facultatives, de mettre en place des accompagnements budgétaire et social... Ainsi, en 2015, 25% des dossiers déposés pour un microcrédit ont donné lieu à un microcrédit, ce qui signifie que 75% des demandes ont débouché sur « autre chose ».

Pour échanger sur ces « à-côté du microcrédit personnel », l'UNCCAS organise un groupe de travail le **lundi 6 mars à Paris : Comment faire du microcrédit un outil de communication** efficace pour s'adresser de manière large à des publics connaissant des difficultés financières ? **Quelles solutions proposer au public** ne pouvant pas bénéficier de microcrédit (ressources trop restreintes, situation budgétaire compliquée...) ? Comment **valoriser les actions réalisées par le CCAS/CIAS** au-delà de l'octroi d'un microcrédit personnel ? Les liens entre le microcrédit et les **Points Conseil Budget** (expérimentation nationale en cours) sont-ils si automatiques ?

Où et quand ? Le 6 mars 2017 dans les locaux de l'UNCCAS (11, rue Louise Thuliez – 75019 Paris). Renseignements et inscription : [slecouffe@unccas.org](mailto:slecouffe@unccas.org) – 01.70.61.22.63.

### Prélèvement à la source, crédits d'impôt, soutien aux tuteurs familiaux

La [loi du 29 décembre 2016 de finances pour 2017](#) instaure le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018, réforme les minima sociaux, supprime la réduction des droits de succession pour charge de famille de 3 enfants et plus, augmente le taux de crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), instaure un crédit d'impôt pour les associations, généralise le crédit d'impôt (CI) accordé pour l'emploi d'un salarié à domicile, met en place des crédits supplémentaires pour financer l'information et le soutien aux tuteurs familiaux.

## JEUNESSE

### Garantie jeunes

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Garantie jeunes est généralisée sur l'ensemble du territoire. Inscrite dans le code du travail, elle garantit une allocation forfaitaire et un accompagnement vers l'emploi à tout jeune de moins de 26 ans en situation de précarité, sans emploi et non inscrit dans un cursus. La Garantie jeunes a un impact très significatif sur le retour à l'emploi, Les résultats de l'évaluation de la période expérimentale qui a précédé font ressortir un effet nettement positif avec une augmentation de plus de 10 points du taux d'emploi total des bénéficiaires de la Garantie jeunes. Ce sont les missions locales qui sont chargées de la mise en œuvre de ce dispositif. [Pour en savoir plus](#)

## LOGEMENT



### Le Conseil d'Etat valide l'encadrement des loyers

Le Conseil d'Etat a validé l'ensemble des dispositions relatives à l'encadrement des loyers mises en place par la loi « Alur ». Les professionnels de l'immobilier avaient demandé à la justice administrative d'annuler le décret de mise en œuvre du dispositif d'encadrement du niveau de certains loyers, Mais le Conseil d'Etat n'a pas jugé opportun de donner suite à ces demandes. Référence : [décision n° 392538 du 9 décembre 2016](#), Cette décision rejoint celle du Conseil constitutionnel : [décision n° 2014-691 DC du 20 mars 2014](#). Ce dispositif s'appliquera à Lille dès le 1er février 2017. Grenoble travaille aussi à son instauration et cet avis du Conseil d'Etat pourrait encourager d'autres villes.

### Le droit au logement, effectif ou non ?

Marie-Arlette Carlotti, présidente du Haut Comité pour le Logement des personnes défavorisées (HCLPD) a remis à la ministre du Logement son [rapport d'évaluation sur l'effectivité du droit au logement](#) dans les 14 départements qui avaient été identifiés comme les plus problématiques dans le [10<sup>e</sup> rapport](#) du Comité national de suivi de la mise en œuvre du DALO.

À partir d'un examen scrupuleux des situations territoriales, le rapport met en exergue les principaux dysfonctionnements qui gangrènent le dispositif en amont et en aval du recours, et formule des recommandations pour l'améliorer et le réaffirmer comme priorité de politique publique au plan national et local.

### Place à nos quartiers

Nos quartiers sont en grande difficulté. Ils ne peuvent rester dans l'ombre de la campagne présidentielle. Le Mouvement Hlm se mobilise : « Les habitants et les acteurs des quartiers, dans leur diversité, s'engagent constamment, innovent avec force, pour un développement urbain, économique et solidaire des quartiers. Les besoins sont immenses, à la mesure du potentiel de ces territoires qui font partie de l'avenir de la France. Pour y répondre, les politiques publiques doivent retrouver leur élan et même se dépasser. »

L'USH organise un **colloque le 17 janvier 2017** à Paris pour donner « Place à nos quartiers » et porter un manifeste pour les quartiers, à l'occasion de la campagne présidentielle.

## SANTE



### Tiers payant : 11 millions de patients concernés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les patients pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, soit les femmes enceintes à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse et les personnes atteintes d'affection de longue durée (ALD), peuvent bénéficier du tiers payant. Plus de 11 millions de patients pourront ainsi demander une dispense d'avance de frais à leurs médecins.

« Cette mesure facilitera l'accès aux soins des personnes ayant des bas salaires, et notamment ceux qui sont au-dessus des minimas sociaux », salue Claude Rambaud, co-présidente du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS). Mais cette avancée pour les patients ne va pas assez loin, ajoute-t-elle : « Aujourd'hui, les médecins sont tenus d'appliquer le tiers payant pour la partie Assurance maladie. La partie mutuelle reste donc à la charge des patients, bien que les médecins peuvent proposer d'appliquer le tiers payant dans sa totalité.

Mais les médecins libéraux font de la résistance : MG France, le premier syndicat de médecins généralistes, a appelé au boycott de cette dispense d'avance de frais optionnelle. Quant à la CSMF, elle appelle les médecins à ne pas l'appliquer du tout. « Si les professionnels refusent de pratiquer le tiers payant, les patients peuvent prévenir le Caisse primaire d'assurance maladie ou une association de patients qui peut les représenter comme le CISS », indique Claude Rambaud qui déplore qu'aucune sanction ne sera prise à l'encontre des médecins récalcitrants. Le directeur de l'Assurance maladie, Nicolas Revel, a en effet assuré aux médecins qu'ils ne s'exposeront à aucune sanction s'ils refusaient de l'appliquer.

### Les dépassements d'honoraires, où en est-on ?

4 millions d'interventions réalisées dans les cliniques françaises en 2015 ont donné lieu à un dépassement d'honoraires. Le montant total des dépassements d'honoraires est 30% plus important qu'en 2011. Les médecins sont invités à signer avec l'Assurance maladie un **contrat d'accès aux soins** (CAS) par lequel ils s'engagent à ne pas augmenter sa pratique tarifaire et à respecter leur taux de dépassement moyen qui ne peut excéder 100%, c'est-à-dire deux fois le tarif de la Sécurité sociale. Or, fin 2015, seul un médecin sur cinq aurait signé un CAS dans les dix plus grandes villes du pays, là où la moyenne nationale se situe au niveau d'un sur trois.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le plafond de remboursement des dépassements d'honoraires est abaissé à 100%. Au-delà de ce montant, les complémentaires santé ne sont donc plus autorisées à rembourser et les patients doivent payer les reliquats de leur poche.

**L'encadrement des tarifs** pratiqués par les professionnels de santé et en particulier par les médecins est la condition pour que les dispositions prises sur le plafonnement des remboursements, dans le cadre des *contrats responsables de complémentaires santé*, permettent une réduction effective des restes-à-charge.

L'augmentation des restes-à-charge créent des inégalités pour les patients mais aussi entre médecins en la défaveur de ceux qui se préoccupent de l'accès aux soins.

La loi de modernisation du système de santé prévoit que les établissements de santé assurant le service public hospitalier (hôpitaux publics et cliniques privées ayant des missions de service public) et les professionnels de santé qui exercent en leur sein garantissent à toute personne qui recourt à leurs services l'absence de facturation de dépassements d'honoraires.

## « Une assurance-maladie vraiment universelle, ce n'est ni une utopie ni un rêve coûteux »

La Sécurité sociale dépense 6 milliards d'euros par an en frais de gestion, autant que l'ensemble des mutuelles. Leur rassemblement permettrait de faire des économies substantielles, avancent Martin Hirsch et Didier Tabuteau. [Un article du journal Le Monde](#) (14 janvier 2017)

## Le Conseil local de santé mentale, une révolution tranquille

Actuellement, plus de 170 conseils locaux de santé mentale (CLSM) sont opérationnels et une soixantaine est en projet. Les CLSM sont des outils de gouvernance locale en faveur de la promotion de la santé mentale, de l'accès aux droits et aux soins, dans une logique de santé communautaire et de décloisonnement entre les acteurs locaux. Le 19 janvier 2017 a lieu à Bordeaux la **4<sup>e</sup> rencontre nationale des CLSM** qui propose de réfléchir sur leur positionnement dans le nouveau paysage de la santé publique et de débattre de leur rôle en tant que lieu de démocratie en santé par la participation active des usagers et des aidants à l'élaboration des décisions les concernant. [Programme](#)

## PROTECTION DE L'ENFANCE

### Données anonymisées

Le [décret du 28 décembre 2016](#) organise la transmission d'informations sous forme anonyme aux Observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de la protection de l'enfance.

### Sortie du territoire

À partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Un effet inattendu : en Alsace, l'organisation des voyages scolaires va être plus compliquée à gérer.

## EDUCATION

### Lutte contre le décrochage

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) joue un rôle central dans la poursuite de cet objectif. Son action vise à prévenir le décrochage scolaire, à faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage ainsi qu'à sécuriser les parcours de formation, en particulier dans le cadre du droit au retour à la formation. Les missions et les compétences des personnels impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire ont été redéfinies notamment dans le cadre d'un nouveau référentiel national d'activités et de compétences. La [circulaire du 30 décembre 2016](#) en définit le contenu.

### Accès au numérique

Pour les 218 000 lycéens du Grand Est, la Région a pour ambition de développer les usages du numérique et proposer ainsi à la jeunesse des conditions de travail modernes et contribuant à faciliter leur insertion professionnelle. Elle a décidé de mettre à la disposition des lycéens une offre numérique globale : un pack Microsoft Office, des manuels scolaires numériques, le déploiement du Wifi et des équipements informatiques dans les lycées. En lien, [le communiqué de presse de la Région](#).

## **Plan de formation *Valeurs de la République et laïcité***

La laïcité, principe fondamental des valeurs de la République, est aujourd'hui souvent mal comprise, parfois contestée ou détournée. Pour des professionnels de terrain, confrontés à des situations et des problématiques inédites, l'application de ce principe doit faire l'objet d'un immense travail de pédagogie. Un plan national de formation *Valeurs de la République et laïcité* a été élaboré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires pour les acteurs de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et pour les bénévoles associatifs. Un kit pédagogique a été élaboré avec l'ambition de former 10 000 personnes. Les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) sont chargées du déploiement en région.

Référents Grand Est : Céline COLLET (à Châlons-en-Champagne)- [celine.collet@drjscs.gouv.fr](mailto:celine.collet@drjscs.gouv.fr), tél : 03 26 26 98 29 et les référents territoriaux : Marie LEONHARDT (à Strasbourg), [marie.leonhardt@drjscs.gouv.fr](mailto:marie.leonhardt@drjscs.gouv.fr), tél : 03 88 76 78 04 et Myriam BENKOUDA (Nancy), [myriam.benkouda@drjscs.gouv.fr](mailto:myriam.benkouda@drjscs.gouv.fr), tél : 03 83 17 91 26

## **Formation civique et citoyenne, un appel à propositions**

Les organismes désireux de mettre en place une formation destinée à des jeunes en Service civique sont invités à présenter leur offre. La formation civique et citoyenne doit répondre à six critères : elle doit être collective (6 jeunes minimum), elle doit permettre aux jeunes volontaires d'engager des réflexions sur des grands thèmes de société et susciter questions et débats, elle doit permettre aux jeunes volontaires de prendre du recul et de mettre en perspective leurs engagements, elle peut se présenter sous forme de modules courts (journées thématiques) et/ou de session sur deux journées consécutives. L'offre de formation doit être accessible à tous les volontaires en mission en région Grand Est. Cet appel à propositions est semestriel, les formations doivent se dérouler **entre janvier et juillet 2017**.

En lien, [le référentiel de formation](#). Les offres de formation devront être envoyées à la DRDJSCS Grand Est **avant le 18 janvier 2017** à l'adresse suivante : [drdjscs-acal-jepva@drjscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-acal-jepva@drjscs.gouv.fr). Contact : Virginie LOEB au 03 88 76 76 83.

## **Projet de loi relatif à la sécurité publique**

Dans le [projet de loi](#) actuellement examiné au Parlement, on trouve notamment l'expérimentation du service militaire volontaire pour les 17-25 ans, mais également l'utorisation de la Protection judiciaire de la jeunesse à exercer une mesure d'AEMO auprès d'un mineur placé à l'ASE par le juge des enfants.

## **CITOYENNETE**

### **Activité bénévole, vie associative**

Le [décret du 28 décembre 2016](#) définit les modalités de mise en oeuvre du compte d'engagement citoyen, créé au sein du compte personnel d'activité (CPA), et destiné à recenser toutes les activités bénévoles ou volontaires et à faciliter la reconnaissance des compétences acquises à travers ces activités. Il détermine les modalités de déclaration et de validation de l'engagement du titulaire, la durée de l'engagement permettant d'acquérir 20 h au titre du compte personnel de formation ainsi que l'usage possible de ces heures de formation.

Un autre [décret du 28 décembre 2016](#) précise les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations.

## Médiation

Aujourd'hui, on peut estimer à 12 000 le nombre d'emplois de médiateurs sociaux, dont 4 000 postes adultes-relais environ. La toute première norme relative au métier de médiateur social vient d'être publiée. L'élaboration de cette norme répond à un besoin récurrent de clarification sur la définition de ce métier, ses conditions d'exercice et son articulation avec les autres métiers du travail social. Le CGET, le secrétariat général du *Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation* (SG-CIPDR) et l'Afnor ont piloté ce travail.

## Conseils citoyens

Le 14 janvier 2017 s'est tenue à Paris la journée « **Convergence citoyenne** », rassemblant les membres des Conseils citoyens (politique de la ville), en présence de plusieurs ministres, dont la ministre des Familles. Il s'agissait de mettre en lumière l'engagement des habitants des quartiers populaires et faire avancer les sujets sur lesquels ils se mobilisent tout en faisant la démonstration que « nos quartiers populaires inspirent la France ». Les participants ont ainsi et notamment pu apprendre que les services et les institutions de l'Etat, telles que Pôle Emploi, la DIRECCTE... allaient devoir se déplacer régulièrement dans les Conseils citoyens pour informer leurs membres et échanger avec eux. De nombreuses conventions sont en cours de signature pour développer les territoires en difficulté.

## VIE DES FAMILLES

### Divorce

Depuis le 1er janvier, divorcer par consentement mutuel ne nécessite plus d'aller au tribunal. Lisez le [communiqué du Ministère de la Justice](#). L'UNAF maintient son opposition à cette réforme. Elle estime que celle-ci constitue une atteinte à la protection des enfants, des conjoints les plus vulnérables et risque de multiplier les contentieux post-divorces. Cette réforme est préjudiciable tant pour les enfants, les couples, que pour le fonctionnement de la justice.

## CONSOMMATION

### La fin des barquettes en plastiques dans les cantines à Strasbourg

Sous l'impulsion de parents d'élèves, la Ville de Strasbourg va remplacer progressivement les barquettes en plastique des cantines scolaires par de la vaisselle réutilisable. Moins de déchets, une nuisance sanitaire en moins. D'autres grandes villes sont appelées à reproduire ce bon geste. [Article en lien](#).

### L'aide à la personne, le bio, la performance énergétique

Dans le n°232 du *Consommateur d'Alsace*, retrouvez un dossier spécial sur l'aide à la personne, avec en prime une présentation des services de l'Abrapa, association d'aide et de services à la personne dans le Bas-Rhin. *Le Consommateur d'Alsace* s'est également intéressé, entre autres, au Bio dans la grande distribution, au diagnostic de performance énergétique et aux économies d'énergie expliquées aux enfants ! [Consulter le sommaire en ligne](#).

A très bientôt pour une nouvelle édition !

**Le Centre de ressources Action familiale**